

DEPARTEMENT DE
L'EURE
ARRONDISSEMENT DES
ANDELYS

Canton de Pont-de-l'Arche
COMMUNE
DE
MARTOT

DATE DE CONVOCATION
21 MARS 2024
DATE D'AFFICHAGE
21 MARS 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur François CHARLIER, Maire.

Etaient présents : J.P. COMBES, M. DURUFLÉ, D. BLONDEL, D. CLOUSIER, S. DELMOTTE, H. GANDOSSY, G. LABIFFE, M. LABIFFE, A. LARGEAU, S. STEENSTRUP, S. TASSERY formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : F. BARBIER, F. DROUET

Secrétaire de séance : Madame Marjorie LABIFFE

2024/10 BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2024

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les propositions pour l'élaboration du budget primitif communal 2024.

- La section de fonctionnement s'équilibre à un montant de 491 219.81 € avec un report positif de 2023 d'un montant de 105 266.79 €

- La section d'investissement s'équilibre à un montant de 283 516.01 € avec un report positif de 2023 d'un montant de 81 265.21 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, les propositions faites par Monsieur le Maire pour l'établissement du budget primitif communal 2024.

2024/11 BUDGET PRIMITIF 2024 DU LOTISSEMENT

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les propositions pour l'élaboration du budget primitif 2024 du lotissement.

- La section de fonctionnement s'équilibre à un montant de 79 188.65 € sans report.

- La section d'investissement s'équilibre à un montant de 65 568.65 € avec un report négatif de 2023 d'un montant de 55 568.65 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, les propositions faites par Monsieur le Maire pour l'établissement du budget primitif 2024 du lotissement.